



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



SAIO
Service académique d'information
et d'orientation

Affaire suivie par
Maryse Guilhem
Eveline Présotto

Téléphone
01 57 02 68 12
Fax
01 57 02 68 18

Mél
ce.saio@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 31 janvier 2012

Le recteur de l'académie de Créteil,
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs (trices)
d'école

Mesdames et Messieurs les directeurs (trices)
de CIO

s/c de Madame et Messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-St-Denis
et du Val-de-Marne

Mesdames et Monsieur les IEN_IO

Circulaire n° 2012-037

**Objet : Circulaire sur les procédures d'admission et d'affectation en Internat
d'excellence et places labellisées : rentrée scolaire 2012**

PJ : 1 exemplaire des dossiers d'admission en collège

1 exemplaire du dossier d'admission en lycée

1 exemplaire de la fiche sociale confidentielle

1 tableau récapitulatif du nombre de places en IE ou sur places labellisées

Depuis la création des internats d'excellence, l'académie de Créteil s'est pleinement engagée dans ce dispositif, d'abord par la création de deux établissements dédiés, le lycée-collège de Sourdun et le collège de Cachan, ainsi que par la création de places labellisées dans les internats existants.

A la rentrée de septembre 2012, un 3ème internat d'excellence ouvrira ses portes au collège Jean Lurçat de Saint-Denis et accueillera 30 internes (15 garçons et 15 filles) de la 6ème à la 4ème : 10 jeunes par niveau de classe. De plus, l'admission dans cet internat engage l'élève à adhérer au projet sportif de cet établissement et à suivre en LV2 l'allemand ou l'italien.

Je vous rappelle que ce dispositif est destiné à des élèves qui ne bénéficient pas de conditions sociales et matérielles propices à la réussite et qui, pour la formation choisie, font preuve d'une forte motivation ou montrent qu'ils sont susceptibles de la développer dans ce cadre spécifique.

L'internat d'excellence est proposé aux élèves repérés par les équipes éducatives, sous la responsabilité du chef d'établissement, du directeur d'école ou demandé par la famille et l'élève.

Il conviendra d'évaluer avec l'élève et sa famille la faisabilité du projet.

* les dossiers pour l'internat d'excellence de Sourdun doivent obligatoirement être téléchargés sur le site :
<http://www.internat-sourdun.fr>



Je vous rappelle que l'ensemble du dossier, visé par le chef d'établissement ou par le directeur d'école et par l'assistante sociale, doit être transmis, pour chaque candidat, selon les procédures et le calendrier que vous trouverez ci-dessous.

PROCEDURE

NIVEAU COLLEGE :

Pour faire acte de candidature sur les collèges de Sourdun*, Cachan et Saint-Denis et sur les places labellisées du collège A. Sisley de Moret-sur-Loing, les principaux de collège et les directeurs d'école (**exclusivement pour l'entrée en 6° à Sourdun, Saint-Denis et Moret-sur-Loing**) adresseront les dossiers dûment constitués le **22 mars 2012 (délai de rigueur)** pour étude et avis :

- pour l'internat de Cachan au service de la scolarité de l'inspection académique du Val-de-Marne (DESEC 2) ;
- pour l'internat de Sourdun et pour les places labellisées de Moret-sur-Loing au service de la scolarité de l'inspection académique de Seine-et-Marne (DIVEL) ;
- pour l'internat de Saint-Denis au service de la scolarité de l'inspection académique de Seine-St-Denis (DIVEL 2 – service des collégiens) ;

NIVEAU LYCEE :

Pour faire acte de candidature sur les places en lycée, (lycée de Soudun* + places labellisées en lycée), les principaux de collège adresseront les dossiers dûment constitués le **22 mars 2012 (délai de rigueur)** pour étude et avis :

- pour l'internat de Sourdun et pour les places labellisées en lycée, au service scolarité de l'inspection académique de Seine-et-Marne (DIVEL).

CALENDRIER

Les dossiers de candidature (téléchargeables sur [http://www.ac-creteil.fr/internat_et_pour_l'internat_de_Sourdun_sur http://www.internat-sourdun.fr](http://www.ac-creteil.fr/internat_et_pour_l'internat_de_Sourdun_sur_http://www.internat-sourdun.fr)) et la fiche de vœux (page 3 du dossier de candidature) doivent être remis en établissement d'origine pour :

- **le 15 mars 2012**, délai de rigueur

et transmis comme indiqué ci-dessus pour :

- **le 22 mars 2012**, délai de rigueur (aux inspections académiques)

ADMISSION

Le calendrier de la procédure d'admission est identique pour toutes les demandes.

Les commissions départementales se dérouleront dans la semaine

- **du 10 au 13 avril 2012**

A l'issue des commissions départementales, les services de scolarité des inspections académiques adresseront, le fichier excel dûment renseigné, au secrétariat du SAIO le :

- **02 mai 2012**, délai de rigueur

* les dossiers pour l'internat d'excellence de Sourdun doivent obligatoirement être téléchargés sur le site : <http://www.internat-sourdun.fr>



3/3

La commission académique de validation siègera le :

- **le 09 mai 2012**

Les établissements et écoles seront avisés des avis émis, par la commission académique de validation :

- **le 11 mai 2012**

Les parents d'élèves seront avisés, par les services départementaux (services scolarité des IA) des établissements d'accueil, de la décision de la commission académique au plus tard :

- **le 14 mai 2012.**

AFFECTATION EN LYCEE

Dès que les avis des commissions vous seront transmis, vous devrez saisir des vœux dans AFFELNET selon les procédures d'affectation.

□ Internats d'excellence

Pour les élèves ayant obtenu un avis favorable de la commission pour Sourdun, les chefs d'établissement saisiront **obligatoirement** un vœu de recensement dans AFFELNET (le code vœu sera transmis lors de la diffusion du catalogue des vœux). **Ces élèves ne pourront pas formuler d'autres vœux.**

□ Places labellisées

- Les élèves ayant obtenu un avis favorable devront confirmer leur choix par la saisie du vœu dans AFFELNET. Ce **vœu unique** bénéficiera d'un bonus saisi par le SAIO garantissant la confirmation de l'admission. Attention : il n'y aura pas de code spécifique «vœu internat».
- Tout élève ayant reçu un avis défavorable devra formuler de nouveaux vœux. La période du 14 mai au 19 mai doit vous permettre de reprendre le dialogue avec les familles si nécessaire.
- La notification d'affectation sera transmise lors du résultat du 1er tour de l'affectation prévu **le 05 juin 2012** pour la voie professionnelle et **le 26 juin 2012** pour la voie générale et technologique.

Je vous remercie de votre engagement au service d'un dispositif auquel j'attache la plus grande importance.

Le Recteur de l'Académie de Créteil

William MAROIS

* les dossiers pour l'internat d'excellence de Sourdun doivent obligatoirement être téléchargés sur le site : <http://www.internat-sourdun.fr>